



**INFORMATIONS FINANCIÈRES
COMMUNE DE FUMEL**

COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024 / BUDGET 2025

Conseil Municipal du 10 avril 2025

Les nouvelles dispositions prévues par la loi portant nouvelle organisation territoriale de la république (NOTRe) du **07 août 2015** relatives à la transparence et la responsabilité financière des collectivités locales prévoient une note de présentation retraçant les informations financières essentielles pour le compte financier unique et le budget primitif.

Ces dernières viennent compléter le débat d'orientation budgétaire tenu en Conseil Municipal en séance du **14 février 2025**.

Pour la première fois, la ville de Fumel a opté pour le Compte Financier Unique (CFU) qui fusionne le compte administratif et le compte de gestion permettant à l'ordonnateur et au comptable public d'avoir la même base de travail.

Par ailleurs, l'article 191 de la loi des finances pour 2024 introduit une nouvelle annexe au compte financier unique intitulée « Impact du budget pour la transition écologique » afin de mesurer l'impact des budgets locaux sur la transition écologique. Les modalités de mise en œuvre de cette nouvelle annexe ont par la suite été précisées par le décret du **16 juillet 2024**.

Cette annexe est obligatoire dès les comptes 2024 pour les collectivités territoriales de plus de 3.500 habitants.

L'axe 1 (atténuation du changement climatique) est obligatoire pour les comptes 2024, l'axe 6 (préservation de la biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles) pour les comptes 2025, les autres axes pour les comptes 2027.

Le périmètre de comptes en section d'investissement pour lequel la cotation est obligatoire dès 2024 est précisé par le décret, la cotation des autres natures est facultative.

La maquette ne permet, à ce stade, que la cotation de la section d'investissement.

Les dépenses d'investissement cotées sont les dépenses réelles exécutées (hors remboursement des annuités d'emprunts, sauf part investissement des MP).

SOMMAIRE

I. PRINCIPAUX RATIOS COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024

II. BUDGET GÉNÉRAL / COMPTE FINANCIER UNIQUE

III. RECETTES DE FONCTIONNEMENT

IV. DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

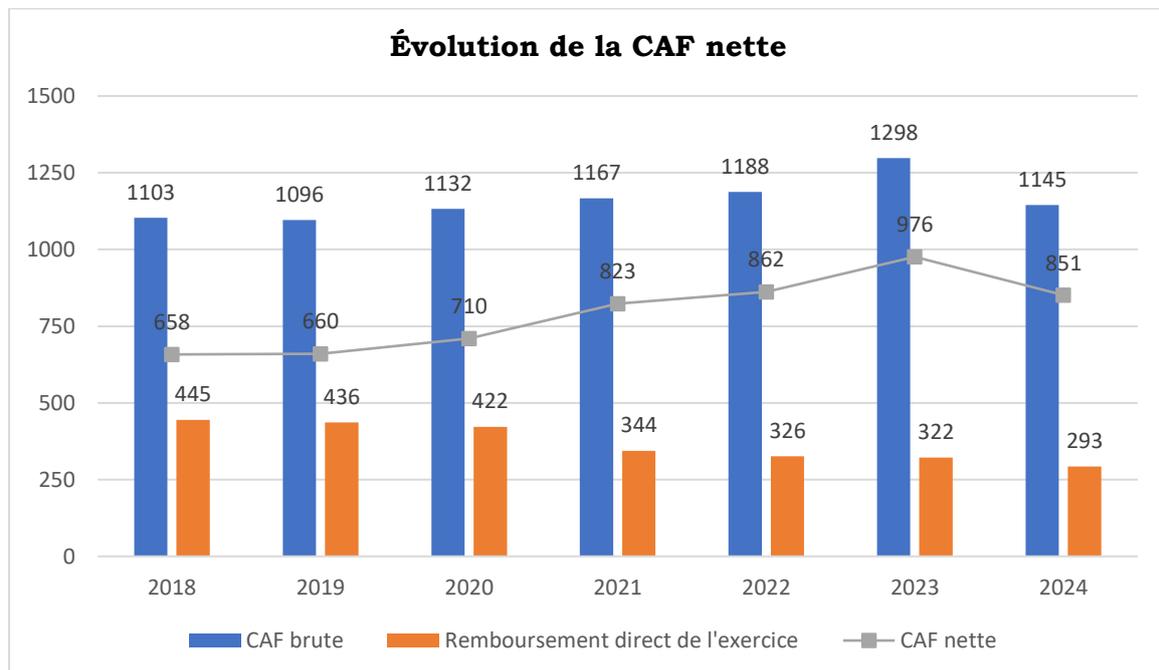
V. SECTION D'INVESTISSEMENT

VI. ANNEXE BUDGET VERT / COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024

CAF (Capacité d'AutoFinancement) brute : 1.145.044,66 euros (2023 : 1.298.887,18 €).
CAF nette : 851.975,51 euros soit une baisse de 12,7% par rapport à 2023.

La capacité d'autofinancement nette

La CAF nette est un indicateur de gestion qui mesure, exercice après exercice, la capacité de la collectivité à dégager, au niveau de son fonctionnement, des ressources propres pour financer ses dépenses d'équipement, une fois ses dettes remboursées.



Capacité de désendettement

Capacité de désendettement : 2,79 années

Ce ratio mesure le nombre théorique d'années qu'il faudrait à la commune pour rembourser l'ensemble de sa dette, si elle consacrait l'intégralité de sa capacité annuelle d'autofinancement brute (ou épargne brute).

Ce ratio doit être inférieur à 9 années. Un ratio compris entre 0 et 3 années est considéré comme un endettement faible.

Ce ratio est donc très satisfaisant alors même que la ville a contracté en 2024 un emprunt de 700.000,00 euros pour la phase II de la requalification urbaine du quartier du Passage.

En €/habitant	Montant en euros par habitant pour la strate de référence			
	Commune	Département	Région	National
Produits réels de fonctionnement	1.192,00	1.162,00	1.150,00	1.157,00
Charges réelles de fonctionnement	955,00	1.027,00	928,00	945,00
Capacité d'autofinancement brute	237,00	134,00	223,00	212,00
Capacité d'autofinancement nette	177,00	60,00	155,00	135,00
Dépenses d'équipement	358,00	222,00	436,00	426,00
Dettes financières	663,00	583,00	673,00	698,00
Fonds de roulement	706,00	451,00	423,00	427,00
Trésorerie	728,00	482,00	456,00	466,00

II. BUDGET GÉNÉRAL / COMPTE FINANCIER UNIQUE

			Compte Financier Unique 2024	Budget Primitif 2024	Budget Primitif 2025
Budget Général	Section fonctionnement	Dépense	5.002.631,65	6.380.965,24	6.550.559,79
		Recette	7.357.940,53	6.380.965,24	6.550.559,79
		Excédent	2.355.308,88	-	-
	Section d'investissement	Dépense	2.055.301,99	4.314.921,60	3.647.190,86
		Recette	3.053.019,55	4.314.921,60	3.647.190,86
		Excédent	997.717,56	-	-

Le budget 2025 est bâti, comme les années précédentes, sans augmentation des taux de fiscalité et ce, pour la 21^{ème} année consécutive.

Le très bon résultat de fonctionnement de l'année 2024 permet de dégager les marges de manœuvre nécessaires pour faire face au contexte inflationniste actuel avec un coût de l'énergie élevé, notamment pour l'éclairage public, des coûts d'assurance en forte augmentation et des charges de personnel en augmentation malgré un effectif stable et en raison de la hausse de 9,48% des cotisations d'assurance vieillesse pour les employeurs au titre de la CNRACL.

La contribution exceptionnelle de 150.000,00 euros au titre de la cuisine centrale est affectée à la section de fonctionnement. Aussi, cette contribution ampute d'autant l'autofinancement de la section d'investissement.

AR Prefecture

047-214701062-20250410-32DL2025-BF
Reçu le 16/04/2025
Publié le 16/04/2025

Le BP 2025 ne prévoit pas d'emprunt. Tous les investissements seront donc autofinancés, et ce, en vue de poursuivre le désendettement de la commune.

L'excédent de résultat de fonctionnement 2024 s'élève à **2.355.308,88 €**.

Celui-ci sera affecté au BP 2025 de la façon suivante :

- + **1.714.308,88 €** section de fonctionnement
- + **641.000,00 €** section d'investissement

Restes à Réaliser (RAR) en dépense sont conséquents et s'élèvent à **1.568.060,70 €**.

Le projet de rénovation du quartier du Passage au centre-bourg concentre, à lui seul, 90% des RAR en dépense.

Les engagements les plus significatifs sont les suivants :

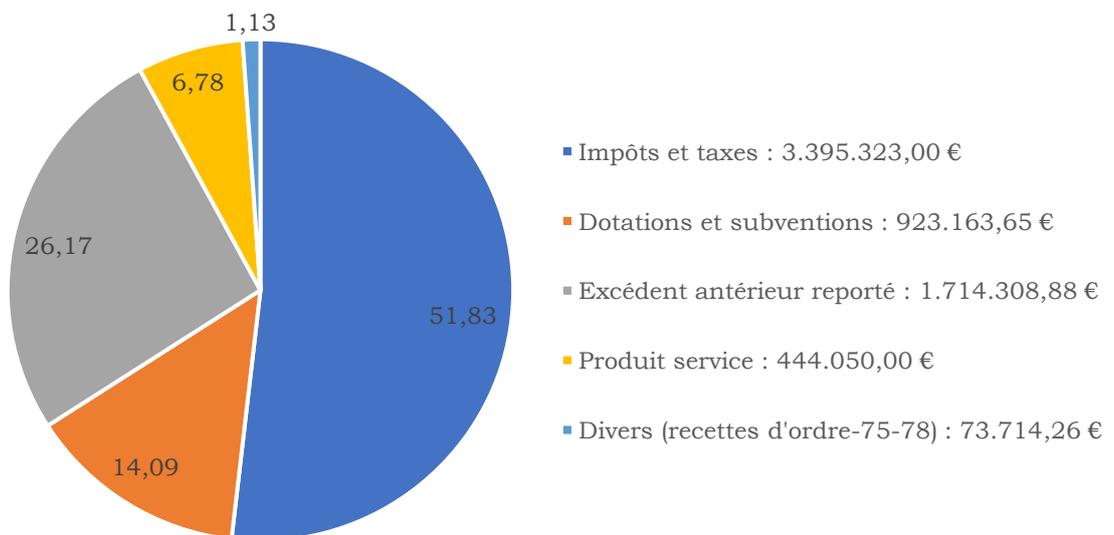
- **296.564,02 €** Territoire Énergie 47 – Fonds de concours (éclairage public, effacement divers réseaux EP, télécom, Basse Tension, ...), borne recharge véhicules électriques ;
- **670.289,95 €** Marché travaux VRD Eurovia – quartier du Passage, rue du Pont, rue du Lot et rue Léon Jouhaux ;
- **376.903,57 €** Marché espaces verts – société DELFAUT – rue Léon Jouhaux, quartier du Passage, parking des Ablettes ;
- **70.436,36 €** Marché de maîtrise d'œuvre URBICUS – IRIS CONSEIL ;
- **13.588,80 €** MASSON Delphine – restauration retable de Condat ;
- **21.792,00 €** Fumel-Vallée du Lot – contribution point d'apport volontaire ;
- **37.455,00 €** SARL LTP bâtiment – divers travaux maçonnerie (église, tennis de table, tir sportif, ...) et démolition bâtiment n°1 rue Edouard Herriot ;
- **30.000,00 €** Contribution financière – projet pavillons Habitalys Condat ;
- **10.339,00 €** Opération façades – divers projets.

Les recettes attendues concernent à 98% le projet de rénovation du quartier du Passage au centre-bourg.

- DETR (2023) - tranche II - Léon Jouhaux	= 248.159,41 €
- DETR (2024) - tranche III - Léon Jouhaux	= 118.091,00 €
- Préfecture/Région – Fonds Vert 2023 - Léon Jouhaux	= 178.195,00 €
- Agence de l'Eau – Fonds Vert 2024 – rénovation urbaine	= 251.733,00 €
- Conseil Départemental 47 – Traverse agglo 2022	= 7.600,00 €
- Conseil Départemental 47 – FACIL - rue Léon Jouhaux	= 30.500,00 €
- Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine 2024 – Étude Mobilité	= 7.600,00 €
- Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine 2024 –Atribus – cité scolaire	= 2.400,00 €
- Éducation Nationale – Projet « Notre École Faisons-là ensemble »	= 10.000,00 €

III. RECETTES DE FONCTIONNEMENT

BP 2025 RÉPARTITION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT (en %)



TOTAL = 6.550.559,79 €

AR Prefecture

047-214701062-20250410-32DL2025-BF
Reçu le 16/04/2025
Publié le 16/04/2025

Impôts locaux

Pas de hausse du taux de fiscalité au BP 2025 pour la 21^{ème} année consécutive, et ce, malgré le contexte inflationniste.

Nature des taxes	Taux 2025
Foncier bâti	49,83 %
Foncier non-bâti	69,31 %
THS	15,43 %

*THS : Taxe d'Habitation résidences Secondaires et autres locaux meublés non-affectés à résidence principale.

BP 2024	Contributions perçues 2024	BP Prévisions 2025
2.500.000,00	2.585.147,00	2.511.000,00

Le taux de revalorisation des bases fiscales par les services fiscaux est fixé à 1,7% en 2025.

Il a été décidé de ne pas prendre en compte, dans le BP 2025, cette revalorisation des bases fiscales, dans la mesure où le CFU 2024 présente une contribution de l'imposition directe inférieure à 21.204,00 euros par rapport à l'état prévisionnel des bases fiscales 2024.

Cette erreur s'explique essentiellement par les variations d'assiette constatées notamment sur la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et les locaux vacants qui avaient, pour la première fois, été établies à partir de données déclarées par les contribuables dans le service « Gérer Mes Biens Immobiliers » (GMBI).

De nombreux dégrèvements suite à une imposition à tort ont donc été effectués et ont généré une recette moindre par rapport à l'état fiscal prévisionnel.

Aussi, la prévision de la fiscalité est fixée à 2.511.000,00 euros pour 2025.

Au CFU 2024, le reversement par Fumel-Vallée du Lot du fonds de péréquation des ressources intercommunales au bénéfice de la ville de Fumel a été de **70.587,00 €**.

Toutefois, cette décision échappe à la commune et relève du conseil communautaire. La prévision du BP 2025 s'élève à **40.000,00 €**. Les attributions de compensation sont maintenues à **679.127,00 €**.

Les subventions d'État (DGF, DSR et péréquation) pour 2025 ne sont pas connues au jour de la rédaction de la présente note et sont estimées au BP 2025 à **780.000,00 €**.

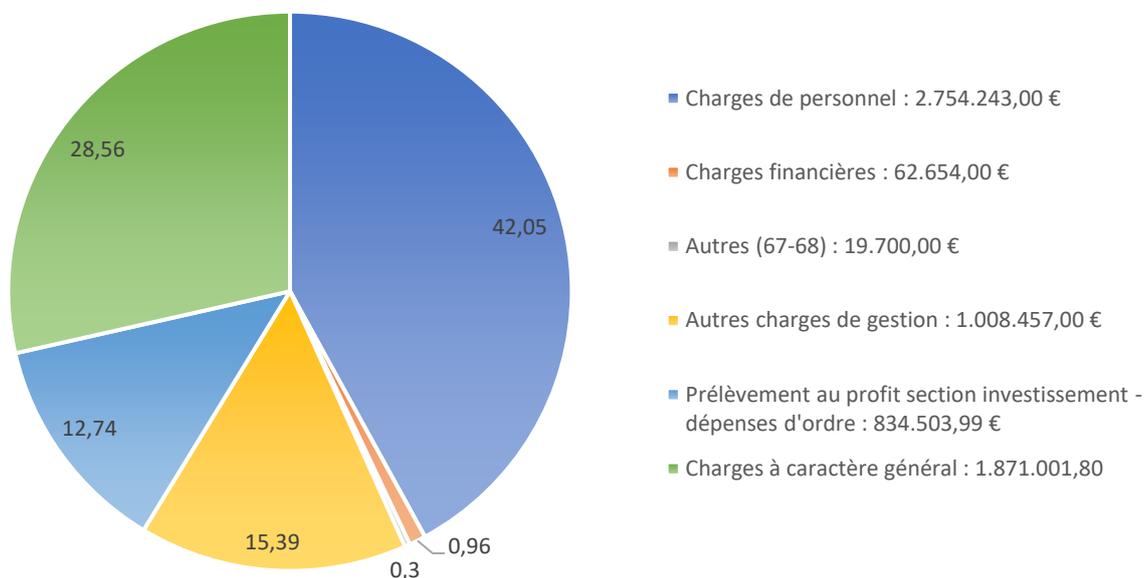
Comme présenté lors du DOB 2025, la recette de la taxe additionnelle sur les droits de mutation, en baisse de 21,83% en 2024, a été établie à 45.000,00 euros. Pour rappel, les sommes perçues en 2024 étaient de 78.230,79 euros.

La principale recette provient des entrées du Château de Bonaguil avec **511.125,04 €** en 2024. La prévision budgétaire 2025 prévoit une hausse des recettes liées au flux des touristes et aux animations proposées.

Figurent également les recettes prévisionnelles au titre d'un spectacle au Centre Culturel pour un montant de **6.000,00 €**. En 2024, le spectacle de ABBA a engendré 13.406,40 euros de recettes.

IV. DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

BP 2025 RÉPARTITION DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT (en %)



TOTAL = 6.550.559,79 €

Compte Financier Unique 2024

Le montant global des charges de fonctionnement s'élève à **5.002.631,65 €** et affiche une hausse de 8,28% par rapport à 2023 qui s'explique pour l'essentiel par le contexte inflationniste et notamment l'augmentation du coût de l'énergie, de l'alimentation et des fournitures diverses.

La politique volontariste de la commune en matière d'animation de la ville (programmation culturelle, décors de Noël, Tour de France, ...) et de développement touristique au château de Bonaguil explique en partie cette hausse des dépenses.

AR Prefecture

047-214701062-20250410-32DL2025-BF
Reçu le 16/04/2025
Publié le 16/04/2025

✚ Virement à la section d'investissement

Ce virement est arrêté à la somme de **490.000,00 € en 2025** à la même hauteur que lors du vote du BP 2024. Il doit au minimum permettre de couvrir le remboursement du capital d'emprunt arrêté à **268.000,00 €** au titre de 2025 (298.000,00 € en 2024).

V. SECTION D'INVESTISSEMENT**BP 2025 : Principales Opérations nouvelles (en dépense)
sans prise en compte des RAR**

N° de programme	NATURE DES DÉPENSES	MONTANT ARBITRÉ
550	Voirie 2025	337.505,00
551	Rénovation Pavillon 108	200.000,00
547	Maison des Sports	374.695,28
199	Église de Fumel - vitraux	25.000,00
238	Opération façades	15.000,00
552	Matériel de transport	62.000,00
548	Travaux – Étude Bonaguil	45.000,00
549	Bâtiments communaux	347.100,00
557	Bâtiments scolaires	34.500,00
561	Balisage cheminement vélo	10.000,00
	Participation ZAC Hameau du Bosquet	25.200,00
	Remboursement subvention Maire Bâtitseur	7.000,00

L'année 2024 a été marquée par :

- la réalisation des travaux de la phase II de la rénovation urbaine – quartier du Passage ;
- les travaux de voirie (cofinancement Points d'Apports Volontaires, trottoirs chemin de Fitou, Anciens Combattants, Métairie-Basse, chemin de Ribatel, parking de l'Église et salles des fêtes de Condat, abribus cité scolaire) ;
- le rénovation du tableau central – retable de l'église de Condat;
- la poursuite de la rénovation des bâtiments scolaires (faux plafonds, menuiseries, toiture, ...) ;
- la rénovation de la salle de ping-pong et du tir sportif, bardage pignon bâtiment voie verte, étanchéité toiture Jean Goujon et local pétanque ;
- le réaménagement de la borne CNI/passeports et couloir rez-de-chaussée Mairie ;
- la démolition de l'ancien local photo.

Emprunt 2025

Après 3 années consécutives sans emprunt, la ville a contracté, en 2024, un emprunt de 700.000,00 € pour financer le projet de requalification urbaine rue Léon Jouhaux. Pour rappel, la prévision au moment du vote du Budget Primitif 2024 était de un million d'euros.

Le budget 2025 ne prévoit pas d'emprunt. L'encours de la dette au 1^{er} janvier est de 3.198.287,02 € soit une baisse de plus de 45% en 25 ans et une situation d'endettement légèrement inférieure à 2015.

Le rapport du DOB contenait une erreur matérielle quant au taux de désendettement.

Autres recettes d'investissement

Au jour de la rédaction de la présente note, nous n'avons pas de retour des dossiers de demande de subvention déposés suite au Conseil Municipal du 17 décembre 2024.

Les recettes attendues au titre de la **FCTVA** sont en baisse, en raison des dépenses d'investissement moindres, du fait de la fin des travaux de rénovation urbaine. La prévision s'établit à 200.000,00 €.

L'**excédent de fonctionnement capitalisé** s'élève à **641.000,00 euros** et, il est inférieur à celui de 2024, en raison du rattachement à la section de fonctionnement de la contribution de 150.000,00 € pour la cuisine centrale.

Le **virement de la section de fonctionnement** est maintenu au même niveau qu'en 2024 et s'élève à **490.000,00 euros**.

VI. ANNEXE BUDGET VERT / COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024

BUDGET VERT DES COLLECTIVITÉS
Axe 1 « Atténuation du changement climatique »

Nature de la dépense	Favorable	Défavorable	Neutre
Le bâtiment neuf	Construction performance énergie <u>et</u> absence artificialisation des sols	Si un seul des deux critères	
Rénovation bâtiment	Dépenses contribuant performance énergétique		Si rénovation pas spécifiquement thermique
Achat véhicule	Véhicule particulier et utilitaire léger émission <50g CO ₂ /km Poids lourds et véhicules spécialisés Motorisation électrique Gaz et hybrides	Si consommation ≥50g CO ₂ /km Diesel et essence	
Entretien véhicule	Si et seulement si véhicule bas-carbone		Quel que soit le type de véhicule
Voirie neuve	Investissements mobilités douces	Nouvelles routes automobiles	
Entretien voirie	Entretien des pistes cyclables Entretien des trottoirs Requalification voirie pour mobilités douces		Entretien voirie automobiliste par « convention »
Extension de réseaux électricité et gaz			Toujours neutre par défaut gaz et électricité
Entretien et maintenance bâtiments et infrastructures (hors voirie)	Contribue économie d'énergie		Par défaut
Espaces verts	Investissement et entretien des espaces <u>arborés</u>		Toute autre dépense
Informatique et nouvelles technologies		Achat d'équipement	Achat logiciel
Maintenance matériel et logiciels			Toujours neutre

Présentation agrégée par nature - CFU 2024
Axe 1 « Atténuation du changement climatique »

Type de dépense ⁽²⁾		Total des dépenses (mandatées) ⁽³⁾	Favorables	Mixtes	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	7.346,33	5.707,07	0,00	0,00	1.639,26	0,00
A125	Constructions	1.162.206,01	1.066.717,71	0,00	0,00	95.488,30	0,00
A130	Réseaux et installations de voirie	253.539,83	66.873,28	0,00	0,00	186.666,55	0,00
A135	Réseaux divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concession ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour le compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total		1.423.092,17	1.139.298,06	0,00	0,00	283.794,11	0,00